PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du 11 juillet 2017 à 18h30
L'an deux mil dix-sept, le onze juillet

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : 04 juillet 2017

Étaient présents : Ghislain GRICOURT, Raymond MORIN, Valérie ROMAN AUBERT Ludivine LANTIN, Claude UGHETTO, Lucien DECOR Thierry VILLAGE Nicolas MASSON.

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : PETIT Manuel - Jacques AMSTAD,

Pouvoir(s) donné(s) : PETIT Manuel pouvoir donné à Claude UGHETTO
Jacques AMSTAD pouvoir donné à Ghislain GRICOURT

Absent(s) non excusé(s) : /

Quorum : 6

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18 :30

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 17 mai 2017

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour : 8 Abstention : Vote contre

2017-6-1 Transfert de charge compétence promotion du tourisme

Le 18 mai 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CoVe a adopté son rapport portant sur le transfert de charges relatif à la compétence « promotion du tourisme, dont création d'office du tourisme ». Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient donc maintenant aux différentes communes membres de la CoVe d'adopter ce rapport.

Pour ce faire, vous trouverez annexés à la présente le rapport de la CLETC du 18 mai 2017 avec ses annexes, Lecture faite par M le Maire, les membres du conseil municipal adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CoVe

Votes pour : 10 Abstention : Vote contre :

2017-6-2 Contractualisation 2017

M le Maire expose : en date du 06 avril courant M le Président du conseil général, nous a informé que par délibération n° 2017-34 du 31 mars 2017, les nouvelles modalités d'aide financière du Département à destination des communes de moins de 5 000 habitants.

Cette aide se matérialisera au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-

2019, contractualisation qui démarrera sans attendre le 31/12/2017.

Dans cette perspective il y a lieu de transmettre au conseil départemental :
▪ une délibération de votre Conseil Municipal approuvant le (ou les) projet(s) concerné(s) et sollicitant l'aide départementale au travers du CDST 2017-2019,
▪ un dossier technique pour chaque opération,
▪ un plan de financement prévisionnel, faisant notamment apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers, daté et signé, pour chacun des projets

Différents projet de travaux sont à évoquer dans le cadre de cette demande, des estimations précises doivent encore nous parvenir pour arrêter certains projets.

- Aménagement du futur rondpoint
- Aménagement petit oratoire
- Matériel de lutte incendie (borne et extincteurs)
- Embellissement du mur du cimetière. Le principe de remise en état du mur est accepté. Cependant le conseil demande que soit effectué un devis pour refaire un enduit.
- Acquisition véhicule technique
- Acquisition logiciel mairie.

Le principe d'actualisation des logiciels de la mairie est accepté. L'actualisation des logiciels sont impératifs au vu des évolutions demandées, (dématérialisation, gestion des archives numérique, l'hébergement de nos données, indépendance vis-à-vis du serveur informatique et enfin logiciel plus convivial au quotidien). Les logiciels sont accessibles tout de suite, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet
Les licences sont annuelles et les contrats d'une durée de trois ans avec notre prestataires habituels JVS. Les mises à jour sont constantes est sont inclus dans le tarif. La bibliothèque des logiciels en question comprend :

GESTION DES FINANCES Comptabilité - Gestion des marchés Suivi pluriannuel des opérations Edition du budget Module FCTVA Préparation/Simulation budgétaire Emprunts Gestion des biens (amortissements & inventaire)

GESTION DU PERSONNEL Gestion de la Paie / N4DS / interface Hélios / PES Dématérialisation des bulletins Absences et modules associés - Formation professionnelle - Visites médicales Carrières & Arrêtés et modules associés - Gestion des postes, emploi, effectifs et compétences - Simulations budgétaires - Bilan social

GESTION RELATION CITOYEN Gestion des salles Population Recensement militaire Elections / Scrutin / Résultats électoraux

Etat Civil - Interface COMEDEC Etat Civil Gestion des demandes

ADMINISTRATION GENERALE Documind gestion des courriers- Pièces comptables Joker Chorus Pro Registre des délibérations Porte-Documents Electronique Droit d'accès - Documind ON LINE - Documents administratifs et Courriers. Tous vos documents dans le cloud souverain JVS-Mairistem Stockage jusqu'à 1 To par organisation Intégration à vos applications de gestion Conservation des anciennes versions de vos documents

Formation & Accompagnement sur site Mise en oeuvre sur site ILLIMITEE sur tous les produits de la gamme Horizon On Line/CLOUD (hors modules métiers) Maintenance & assistance téléphonique

ACCES PRIORITAIRE :

* Coordonnées directes d'un chargé de clientèle spécifique (téléphone portable) * Déplacements sur site en cas de besoin

* Accès 24h sur 24 au serveur d'assistance INTERNET * Télémaintenance (pour une prise en charge directe à distance)

- Isolation phonique salle 1er étage. Le principe des travaux sont acceptés afin de demander une subvention. Neanmoins la méthode et d'autres devis sont préconisés.

La demande de contractualisation portant sur les points ci-dessus sera formulée auprès du conseil départemental dans le cadre de la contractualisation.

Votes pour : 10 Abstention : Vote contre :

Décisions : NEANT

Divers :
Tarif de l'eau Syndicat Rhône Ventoux
Autorisation droit des sols Super U

SEANCE LEVEE A 20h10

COMPTE RENDU AFFICHE LE 19 juillet 2017